



Licenciement pour insubordination ?

Par **lepsyben**, le **10/03/2010** à **20:17**

Bonjour, rnrnLa semaine passée, ma société m'a proposé de "libérer" mon poste. Le poste existe dans le prochain budget mais pour faire gagner de l'argent au client, ils me propose (à l'oral) soit de prendre un autre poste au siège, soit une rupture conventionnelle, soit un licenciement. rnrnCette semaine, sur un des mail que ma directrice fait, je transfère à une collègue la réponse suivante ; "Ca la fait marrer mais je trouve pas que se soit très drôle ! Ils (le client) nous demandent d'augmenter notre prod et de faire des savings : elle à rien compris ou quoi?" sauf que j'ai omis de supprimer ma directrice du mail. rnrnAujourd'hui, je reçois donc une lettre pour convocation à entretien préalable (le licenciement pouvant être envisagé). rnEst ce que ce mail peut suffire pour me licencier ? Comment dois-je me défendre ? rnJe suis Cadre contrôleur de gestion et membre du CE. rnDans ma carrière dans cette société (un peu moins de 4 ans), j'ai souvent apporté beaucoup, j'ai été reconnu pour mon travail par des primes et des remerciements écrits. Lors de mon Entretien annuel l'an dernier, ma directrice m'avait indiqué d'améliorer mon sens des relations car je suis quelques fois trop direct et blessant dans mes propos. rnrnMerci de vos conseils